

MOYENS DE PAIEMENT

Nous vous encourageons à utiliser le prélèvement automatique pour le paiement de vos paniers : près d'un club sur quatre l'a adopté et en est satisfait. Avec ce moyen, vos opérations sont validées instantanément et votre compte est débité mensuellement. Ce mode de paiement beaucoup plus simple évite à la FFAM de supporter des frais de carte bancaire, ainsi que les multiples opérations de paiement liées à son utilisation.

Bonus : le recours au paiement en ligne par prélèvement vous permettra de bénéficier de 500 points au bilan des clubs de l'année 2015.

Formulaire "Mandat SEPA FFAM" à télécharger dans : *Extranet des dirigeants > Référentiel documentaire > Documentation CLUB > Licences & abonnements*

Si vous ne souhaitez pas adopter le prélèvement automatique, nous vous invitons à regrouper vos paiements par carte bancaire afin de minimiser les montants de frais bancaires imputés à la FFAM.

TARIFS 2015

Les montants ci-dessous intègrent : l'assurance de responsabilité civile (obligatoire) et individuelle accident (facultative) + l'abonnement à la revue fédérale "Aéromodèles" (6€ pour l'année)

Cotisation membre actif	Association affiliée sauf première année	38 € 23 €
Licence FFAM	Licence pratiquant adulte (né en 1996 ou avant)	49 €
	Licence pratiquant junior 2 (né en 1997 ou 1998)	30 €
	Licence pratiquant junior 1 (né en 1999 ou 2000)	20 €
	Licence pratiquant cadet (né en 2001 ou après)	13 €
	Licence encadrement (pas de limite d'âge)	19 €
	Frais de fabrication et d'expédition d'une licence plastifiée	1,5 €
Passeport	Passeport découverte (valable 2 mois, renouvelable 1 fois/an)	10 €
	Passeport loisir non résident (valable 30 jours, non renouvelable)	15 €
	Passeport école (valable 30 jours, renouvelable 1 fois/an)	20 €
Licence FAI	Obligatoire pour tout compétiteur participant à une compétition internationale, y compris lorsqu'elle est organisée en France.	12 €
Abonnement Aéromodèles	Licencié	6 €
	Non licencié	9 €

Cotisations club au CRAM applicables pour les seuls CRAM (ci dessous) ayant opté pour la possibilité de paiement à la FFAM.

CRAM	Année d'affiliation	Années suivantes
CRAM 3001 - Alsace	25 €	25 €
CRAM 3002 - Aquitaine	10 €	20 €
CRAM 3005 - Bretagne	0 €	25 €
CRAM 3006 - Centre	0 €	25 €
CRAM 3008 - Corse	20 €	37 €
CRAM 3010 - Languedoc-Roussillon	0 €	20 €
CRAM 3011 - Limousin	22 €	25 €
CRAM 3012 - Lorraine	0 €	23 €
CRAM 3014 - Nord-Pas-de-Calais	0 €	20 €
CRAM 3015 - Basse-Normandie	0 €	30 €
CRAM 3016 - Haute-Normandie	20 €	20 €
CRAM 3017 - Pays de la Loire	0 €	19 €
CRAM 3018 - Picardie	15 €	15 €
CRAM 3020 - PACA	20 €	37 €
CRAM 3021 - Rhône-Alpes	20 €	20 €
CRAM 3022 - Paris-Ile-de-France	20 €	20 €

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS DE VOS LICENCIÉS

Nous vous invitons à profiter du renouvellement de licence pour contrôler les informations relatives à vos licenciés, en particulier leur civilité, leur adresse postale (surtout en cas d'abonnement à Aéromodèles) et leur adresse email sans laquelle ils ne pourront ni se connecter à leur espace licencié ni recevoir les informations fédérales importantes.

Plus d'informations : Extranet des dirigeants > fiche licencié

TRANSFERT ENTRE CLUBS

Le renouvellement de licence est la seule période durant laquelle un licencié peut être transféré d'un club à un autre. Le transfert est sollicité dans l'extranet des dirigeants par le nouveau club du licencié, charge à l'ancien club de le valider. La FFAM n'intervient pas pour ces transferts sauf en cas de blocage. Il est rappelé que le club cédant dispose de dix jours pour valider une demande de transfert.

Pour transférer un licencié : Extranet des dirigeants > fiche club > onglet transfert

ASSURANCES

Au-delà de l'assurance de responsabilité civile, un licencié se doit de disposer d'une assurance individuelle accident (IA) mais avec le libre choix de son assureur. La FFAM propose par défaut, lors de la souscription de la licence, une assurance IA dont le coût est de 155 € par licencié, qui est libre de ne pas y souscrire.

Toutefois, la FFAM considère qu'il n'est pas approprié d'encourager les licenciés à ne pas souscrire à l'IA prévue au titre de la licence compte tenu de son faible coût pour le niveau de garanties offert.

Si un licencié n'opte pas pour cette assurance IA, il devra impérativement adresser à la FFAM un formulaire de renonciation aux garanties associées. Sa licence ne sera pas validée tant que le formulaire n'aura pas été reçu par la FFAM.

Formulaire de renonciation à l'assurance individuelle accident : Extranet des dirigeants > Contenu Informatif > L'assurance > Assurance des licenciés > paragraphe "fonctionnement de l'assurance individuelle accident"

LICENCES FAI

La licence FAI est obligatoire pour participer à une compétition internationale inscrite au calendrier FAI. La licence FAI, complémentaire à la licence FFAM, ne comprend pas d'assurance.

La licence FAI 2014 est valable jusqu'au 31 décembre 2014.

La souscription ou le renouvellement de la licence FAI pour l'année 2015 sera possible à partir de début décembre 2014 dès lors que la licence FFAM 2015 aura été prise.

CALENDRIER FÉDÉRAL

Dès l'ouverture de la saison, il sera possible d'inscrire au calendrier fédéral des manifestations pour la fin de l'année 2014 et pour toute l'année 2015.

Plus d'informations : Extranet des dirigeants > Les manifestations

Attention : l'assemblée générale annuelle de la FFAM se tiendra le dimanche 29 mars 2015 à Appoigny près d'Auxerre (Yonne). Il est donc fortement recommandé de ne pas inscrire de manifestation le jour de l'assemblée générale de la FFAM afin de permettre à un maximum de clubs d'y participer.

PRÉSENTATIONS PUBLIQUES D'AÉROMODÈLES ET QPDD

Pour participer à une manifestation donnant lieu à appel à public (hors compétition), une QPDD correspondante au type d'appareil utilisé est exigée. Pour se présenter au passage de la QPDD, le pilote devra déjà avoir obtenu un brevet A ou B du même type d'aéromodèle que la QPDD envisagée.

Pour conserver sa QPDD, il est obligatoire de participer à au moins une présentation publique d'aéromodèles sur une période de deux ans : le titulaire devra renseigner lui-même sur sa fiche licencié les présentations auxquelles il a participé (fonctionnalité disponible depuis début 2014).

Plus d'informations : Extranet des dirigeants > Contenu informatif > Les manifestations

SUPPORT DE COMMUNICATION FFAM

Depuis la mise en place de la licence dématérialisée, les licenciés ne reçoivent plus les autocollants FFAM. Si vous souhaitez en obtenir afin de leur distribuer au sein de votre club nous vous invitons à en faire la demande auprès de la FFAM.

Les supports de communication de la fédération (autocollants, flyers, affiches, etc.) ont été mis à jour et sont à votre disposition pour toute manifestation ou événement.

Formulez vos demandes auprès de Sophie Dellac (s.dellac@ffam.asso.fr) : seuls les frais d'expédition sont à votre charge.

Vous pouvez également télécharger et imprimer ces documents : Extranet des dirigeants > Référentiel documentaire > Documentation club > Supports de communication

L'ESSENTIEL DES OUTILS FFAM

Pour vous faciliter la tâche, voici un index des outils et documents utiles à la vie de votre club pour cette nouvelle saison 2015. La FAQ consultable sur l'extranet fédéral, dans le contenu informatif, est également une excellente source d'information.

ESPACE DES LICENCIÉS : <http://licencies.ffam.asso.fr>

EXTRANET DES DIRIGEANTS : <http://dirigeants.ffam.asso.fr>

SUPPORT EXTRANET : http://dirigeants.ffam.asso.fr/retrouver_mot_de_passe.html

DOCUMENTATION CLUB : *Extranet des dirigeants > Contenu informatif > Le club*

RÈGLEMENTS SPORTIFS : *Extranet des dirigeants > Référentiel documentaire > Documentation compétition > Règlements sportifs*



ffam@ffamasso.fr – www.ffamasso.fr – [f /ffaeromodelisme](https://www.facebook.com/ffaeromodelisme)

108 rue Saint Maur 75011 Paris

Tél. 01 43 55 82 03 – Fax. 01 43 55 79 93